

Paris, le 28 octobre 2025

Nº 6509/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département

Objet : nouvel acte de décentralisation et de déconcentration

Le Gouvernement présentera prochainement au Parlement un nouvel acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale. Le Sénat débutera l'examen du texte avant les élections municipales. Je le souhaite comme un acte fondateur d'une relation nouvelle entre l'État et les élus locaux, au service de nos concitoyens et pour améliorer leur vie quotidienne.

Ce texte a pour objectif de rendre plus visible pour les citoyens et plus responsabilisante pour les élus la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. Chaque service public doit être incarné par une autorité identifiée, disposant des moyens pour son action, et responsable des résultats obtenus. Cette autorité doit être un ministre, un préfet ou un élu local. Ce projet de loi devra également renforcer la déconcentration et le rôle du préfet comme représentant de l'État sur le territoire. Il devra enfin contenir un ensemble de mesures fortes et claires de simplification du droit applicable aux collectivités territoriales.

Dans ce cadre, j'ai notamment sollicité les présidentes et présidents des conseils régionaux et départementaux pour recueillir leurs propositions et leurs contributions écrites avant la fin du mois d'octobre.

Je souhaite également que vous puissiez me transmettre vos propositions sur le sujet avant le 15 novembre prochain. Votre contribution pourra notamment porter sur :

- les dispositions législatives et règlementaires à envisager afin de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, et entre les collectivités territoriales. L'objectif est de rendre plus lisibles les politiques publiques déployées sur le territoire, particulièrement en matière de santé, d'urbanisme, de logement, de transports, de culture, de tourisme et de sport;
- les mesures à prendre pour renforcer la déconcentration, l'administration territoriale de l'État et le rôle du préfet dans la coordination des services de l'État dans le département. À ce titre, je souhaite que vous me transmettiez un premier bilan de la mise en œuvre des trois décrets du 30 juillet 2025 (n° 2025-723, n° 2025-724, n° 2025-726) et de la circulaire du 5 septembre 2025.

En tant que représentant de l'État, votre expérience de l'État territorial, vos relations quotidiennes, ainsi que celle des sous-préfets, avec les élus locaux et votre connaissance des obstacles à surmonter dans le déploiement des politiques publiques font de vous des acteurs essentiels dans la préparation de ce nouvel acte de décentralisation et de déconcentration.

Je vous remercie de la transmission de vos contributions, ainsi qu'au ministre de l'intérieur et à la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Sébastien LECORNU